



10^e Session de la Conférence des Parties à la
Convention sur les zones humides
(Ramsar, Iran, 1971)

« *Notre santé dépend de celle des zones humides* »

Changwon, République de Corée,
28 octobre au 4 novembre 2008

Résolution X.20

Régionalisation biogéographique pour l'application du *Cadre stratégique pour la Liste des zones humides d'importance internationale* : orientations scientifiques et techniques

1. RAPPELANT que dans les Résolutions VIII.7 et VIII.11 (2002), les Parties contractantes demandaient au Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de fournir des avis sur les systèmes de régionalisation biogéographique et sur l'interprétation de l'expression « type sous-représenté » dans le contexte de l'information disponible sur l'étendue mondiale des différents types de zones humides et leur représentation sur la Liste de Ramsar, et d'étudier les moyens de définir des objectifs pour la représentation de types de zones humides sur la Liste de Ramsar, dans le contexte du *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale*,
2. RECONNAISSANT qu'il est fondamental de disposer d'un système de régionalisation biogéographique pertinent pour interpréter et évaluer la sous-représentation sur la Liste de Ramsar au titre des critères 1 et 3 d'identification et d'inscription des sites Ramsar et NOTANT que certaines Parties disposent de systèmes de biorégionalisation nationaux ou régionaux qu'elles peuvent ou pourraient utiliser à cette fin;
3. NOTANT qu'il existe plusieurs systèmes mondiaux de régionalisation biogéographique pour le milieu terrestre qui ont été élaborés à différentes fins, de sorte que le choix du système à appliquer dépend des questions analytiques précises considérées;
4. NOTANT ÉGALEMENT que les efforts déployés par le GEST, entre 2006 et 2008, pour étudier ces questions ont bénéficié de travaux majeurs publiés, en 2007, dans un journal dont les articles sont approuvés par des pairs, par un consortium international (sous la direction de The Nature Conservancy (TNC) et comprenant des membres du GEST et du Secrétariat Ramsar) qui a mis au point, au terme de larges consultations, un système de régionalisation biogéographique normalisé et hiérarchique pour les milieux côtiers et marins proches du rivage – *Marine Ecoregions of the World (MEOW)* (Écorégions marines du monde) – que depuis sa publication, le MEOW a été largement accepté au plan international en tant que norme mondiale pertinente pour la régionalisation biogéographique du milieu côtier et marin proche du rivage et qu'il est prévu de publier des versions mises à jour à l'avenir;

5. NOTANT EN OUTRE que le MEOW publié en 2007 contient une première évaluation de la distribution des sites Ramsar et des lacunes en fonction du système de régionalisation hiérarchique MEOW et que de nouvelles orientations techniques ont été préparées sur le sujet par le GEST pour être publiées sous forme de Rapport technique Ramsar en vue de démontrer l'utilité du système MEOW pour comprendre la représentativité des sites Ramsar du point de vue de l'établissement de réseaux nationaux et internationaux de zones humides côtières et marines proches du rivage;
6. PRÉOCCUPÉE, toutefois, de constater que l'absence d'informations sur les types de zones humides fournies dans les Fiches descriptives sur les zones humides Ramsar (FDR) pour de nombreux sites Ramsar et l'absence d'inventaires mondiaux de nombreux types de zones humides (comme indiqué dans l'*Étude mondiale des ressources en zones humides et priorités d'inventaire des zones humides* et mentionné dans la Résolution VIII.6) continuent de limiter la portée des analyses sur la représentation et la sous-représentation sur la Liste de Ramsar; et
7. REMERCIANT le GEST et l'International Water Management Institute (IWMI) pour leur travail à ce sujet ainsi que The Nature Conservancy pour sa collaboration fructueuse avec le GEST et le Secrétariat Ramsar en vue de mettre au point le système de régionalisation biogéographique MEOW;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

8. APPROUVE les orientations complémentaires fournies dans l'annexe à la présente Résolution et ENCOURAGE les Parties contractantes à les utiliser dans leur application du *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale*, si elles le jugent pertinent, en coopération avec des Parties contractantes voisines, au besoin.
9. RÉAFFIRME qu'il est impératif de disposer d'inventaires complets des zones humides aux niveaux national et international, comprenant différents types de zones humides, comme demandé dans les Résolutions VIII.6 et IX.1 (Annexe E) ainsi que dans les Plans stratégiques précédents et le Plan stratégique actuel de la Convention, afin de permettre une meilleure évaluation de la représentativité des types de zones humides sur la Liste de Ramsar.
10. DEMANDE au GEST, au Secrétariat Ramsar et à Wetlands International de trouver des moyens de mettre à disposition, dans le cadre du Service d'information sur les sites Ramsar (SISR) des versions numériques des systèmes de régionalisation biogéographique MEOW pour les domaines, provinces et écorégions et leurs versions mises à jour dès qu'elles seront disponibles, en vue d'aider les Parties contractantes à identifier les zones humides des milieux côtiers et marins proches du rivage à inscrire de manière prioritaire sur la Liste de Ramsar, ainsi que des versions numériques de systèmes de régionalisation biogéographique terrestre pertinents.
11. DEMANDE AUSSI au GEST, en collaboration avec des instituts scientifiques et organisations de conservation compétents tels que l'UICN, l'IWMI, The Nature Conservancy (TNC) et le WWF, de poursuivre l'étude des systèmes de régionalisation biogéographique terrestres et continentaux existants pour contribuer à l'application du *Cadre stratégique* et au Comité permanent, après avoir examiné l'étude réalisée par le GEST,

de signaler dès que possible aux Parties contractantes tout autre système de biorégionalisation qu'elles pourraient appliquer utilement.

12. DEMANDE ENFIN au GEST de mettre au point des méthodes d'évaluation de la représentativité des zones humides sur la Liste de Ramsar du point de vue de l'application d'autres critères d'inscription de sites Ramsar, de leurs objectifs et des lignes directrices relatives à leur application contenues actuellement dans le *Cadre stratégique*.
13. DONNE INSTRUCTION au Secrétariat Ramsar de diffuser largement les lignes directrices jointes en annexe à la présente Résolution, notamment en modifiant et mettant à jour la Boîte à outils Ramsar des Manuels pour l'utilisation rationnelle.

Annexe

Orientations complémentaires sur l'application des systèmes de régionalisation biogéographique

Contexte

1. Le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* adopté par la COP7 et modifié par la COP8 et la COP9 énonce, au titre des critères 1 et 3 :
 32. ... les Parties contractantes sont censées identifier des sites d'importance internationale dans le cadre de régions biogéographiques convenues. Le Lexique (Annexe E) définit l'expression comme suit: «définition scientifique rigoureuse de régions, à l'aide de paramètres biologiques et physiques tels que le climat, le type de sol, la couverture végétale, etc.». À noter que pour de nombreuses Parties contractantes, les régions biogéographiques seront transfrontières par nature et nécessiteront la collaboration entre plusieurs pays pour définir les types de zones humides qui sont représentatifs, uniques, etc. Dans certaines régions et dans certains pays, le terme «biorégion» est utilisé comme synonyme de «région biogéographique».

Ajouter les orientations complémentaires après le paragraphe 32 actuel du *Cadre stratégique*.

Systèmes de biorégionalisation marine

- XX. L'évaluation capitale intitulée *Marine Ecoregions of the World (MEOW)* (Écorégions marines du monde) (Spalding *et al.* 2007) a mis au point un nouveau système mondial de régionalisation biogéographique des zones côtières et du plateau continental. Il présente un système gigogne de 12 domaines, 62 provinces et 232 écorégions (voir <http://www.nature.org/tncscience/news/meow.html> et <http://conserveonline.org/workspaces/ecoregional.shapefile/MEOW/view.html>). Ce système a une résolution spatiale considérablement améliorée par rapport aux systèmes mondiaux précédents, tout en préservant de nombreux éléments communs à des systèmes mondiaux et régionaux précédents de sorte que l'on peut faire des recoupements avec de nombreuses classifications biogéographiques régionales existantes.

- XX. La classification MEOW étant le fruit d'un vaste consensus international, elle est largement acceptée au niveau international et comprend de nombreuses classifications préexistantes; son application est donc recommandée par la Convention de Ramsar (à son échelle écorégionale) pour les zones côtières et marines proches du rivage entrant dans le champ d'action de la Convention.
- XX. Depuis la publication d'origine, plusieurs corrections officielles aux écorégions MEOW ont été réunies, notamment des modifications mineures de limites et des changements à la nomenclature. Une mise à jour officielle du système MEOW sera publiée dans l'année qui suivra ou les deux années qui suivront la publication d'origine et comprendra toutes les modifications apportées.

Systèmes de biorégionalisation terrestre

- XX. Trois systèmes de régionalisation biogéographique principaux ont été élaborés pour application dans les domaines de la planification et de l'évaluation de la conservation dans en milieu terrestre (Udvardy 1975; Bailey 1998; Olson *et al.* 2001). Aucun de ces systèmes ne tient compte des écosystèmes de zones humides continentaux car ils s'appuient essentiellement sur la distribution d'autres écosystèmes terrestres (forêts, prairies, etc.) et leurs similitudes. Ils ont des résolutions spatiales qui diffèrent et ont été mis au point à différentes fins, en s'appuyant sur différents types de données.

Les provinces biogéographiques d'Udvardy (Udvardy 1975)

Conçue dans le but de fournir une classification satisfaisante des zones biologiques de la planète et de fournir un cadre pour la conservation des espèces ainsi que des régions écologiques, cette classification est un système hiérarchique de zones géographiques (domaines, biomes et provinces) basé sur la distribution des espèces et des unités écosystémiques. Les domaines reposent sur les subdivisions phylogéniques, les biomes sur les caractéristiques végétales et climatiques et les provinces sur la faune, la flore et l'écologie.

Écorégions de Bailey (Bailey 1998)

Conçue à l'origine pour illustrer comment les forêts nationales des États-Unis s'inscrivent dans le système écorégional mondial, une écorégion est définie comme tout grand secteur de la surface de la Terre dans lequel les écosystèmes ont des caractéristiques en commun. Le système de classification compte trois niveaux : domaines, divisions et provinces. Les écorégions se basent sur le macroclimat selon la théorie qui veut que les macroclimats soient parmi les facteurs les plus importants qui affectent la distribution de la vie sur Terre. Les températures et la pluviosité ainsi que les zones climatiques sont utilisées pour identifier les domaines et les divisions. Les provinces sont fondées sur la physionomie de la végétation, modifiée par le climat.

Les écorégions terrestres du WWF (Olson *et al.* 2001)

Conçues essentiellement comme un outil permettant d'établir un ordre de priorité dans les zones importantes pour la conservation, les écorégions terrestres du WWF comprennent des unités relativement grandes de terre ou d'eau contenant un assemblage géographiquement distinct de communautés naturelles. Ces communautés partagent la majorité de leurs espèces, des dynamiques écologiques et des conditions environnementales et interagissent de façon critique pour leur persistance à long terme. Le

système de classification hiérarchique comprend les domaines, biomes et écorégions qui reflètent la distribution de biotes distincts.

- XX. En outre, le WWF États-Unis a récemment joué un rôle de premier plan dans la mise au point d'un système pour les écorégions d'eau douce du monde (Freshwater Ecoregions of the World (FEOW) (Abell *et al.* 2008) qui sont issues de l'agrégation et de la subdivision des bassins versants d'après les structures de distribution des espèces aquatiques, notamment les poissons.
- XX. En Europe, un système de régionalisation biogéographique (<http://dataservice.eea.europa.eu/atlas/viewdata/viewpub.asp?id=3641>) contient 11 régions biogéographiques et sert de base à l'établissement du Réseau Natura 2000 de la Directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages et du Réseau Émeraude de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) (www.dataservice.eea.europa.eu/dataservice).
- XX. Ces systèmes ont été ou sont mis au point à des fins différentes et à l'aide de critères différents, n'ont pas été évalués et leurs caractéristiques communes ainsi que leurs différences n'ont pas été explicitées. En conséquence, il n'est pas proposé, pour le moment, d'adopter telle ou telle classification continentale/terrestre pour application dans le cadre de la Convention. Les Parties contractantes sont invitées à les utiliser, selon leurs besoins, ou à attirer l'attention du GEST sur d'autres systèmes qui représentent mieux la distribution biogéographique des zones humides continentales en tenant compte des différences d'échelles nécessaires pour présenter la distribution des zones humides aux niveaux national et international.
- XX. L'enregistrement précis d'informations spatiales sur la Fiche descriptive Ramsar permettra de placer les sites Ramsar dans le contexte du système le mieux adapté à un besoin analytique international particulier. Cela permettra aussi d'entreprendre des analyses dans le contexte des systèmes de régionalisation internationaux qui n'ont pas de couverture mondiale, par exemple les régionalisations biogéographiques utilisées au sein de l'Europe (ci-dessus).
- XX. Des informations et des avis complémentaires concernant l'utilisation des systèmes de régionalisation biogéographique dans le contexte de la Convention de Ramsar sont fournis par Rebelo, Finlayson & Stroud (2008). Cette publication comprend des exemples d'utilisation du MEOU dans des contextes analytiques pour évaluer les lacunes et la couverture de la Liste de Ramsar concernant des zones humides côtières et marines proches du rivage particulières, notamment les mangroves, les récifs coralliens et les marais salés.

Références

Abell, R., Thieme, M.L., Revenga, C., Bryer, M., Kottelat, M., Bogutskaya, N., Coad, B., Mandrak, N., Contreras Balderas, S., Bussing, W., Stiassny, M.L.J., Skelton, P., Allen, G.R., Unmack, P., Naseka, A., Ng, R., Sindorf, N., Robertson, J., Armijo, E., Higgins, J.V., Heibel, T.J., Wikramanayake, E., Olson, D., , López, H.L., Reis, R.E., Lundberg, J.G., Sabaj Pérez, M.H. & Petry, P. 2008. Freshwater Ecoregions of the World: A New Map of

Biogeographic Units for Freshwater Biodiversity Conservation. *Bioscience* 5: 403-414.
doi:10.1641/B580507

Bailey, R.G. 1998. *Ecoregions: the ecosystem geography of the oceans and continents*. Springer-Verlag. New York. 176 pp. (Available at: <http://www.fao.org/geonetwork/srv/en/metadata.show?currTab=simple&id=1038>).

Convention de Ramsar. *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale*. Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides (2006), vol. 14. (Disponible à l'adresse : http://www.ramsar.org/lib/lib_handbooks2006_f14.pdf)

Olson, D.M., Dinerstein, E., Wikramanayake, E.D., Burgess, N.D., Powell, G.V.N., Underwood, E.C., D'Amico, J.A., Itoua, I., Strand, H.E., Morrison, J.C., Loucks, C.J., Allnutt, T.F., Ricketts, T.H., Kura, Y., Lamoreux, J.F., Wettengel, W.W., Hedao, P. & Kassem, K.R. 2001. Terrestrial Ecoregions of the World: a new map of life on Earth. *BioScience* 51:933-938. (Available at: <http://www.worldwildlife.org/science/data/terreco.cfm>).

Rebelo, L-M., Finlayson, M. & Stroud, D.A. 2008. *Ramsar site under-representation and the use of biogeographical regionalization schemes to guide the further development of the Ramsar List*. Ramsar Technical Report No. [X]. Ramsar Convention Secretariat, Gland, Switzerland.

Spalding, M.D., Fox, H.E., Allen, G.R., Davidson, N., Ferdaña, Z.A., Finlayson, M., Halpern, B.S., Jorge, M.A., Lombana, A., Lourie, S.A., Martin, K.D., McManus, E., Molnar, J., Recchia, C.A., & Roberston, J. 2007. Marine Ecoregions of the World: a bioregionalization of coastal and shelf areas. *BioScience* 57(7): 573-583.

Udvardy, M.D.F. 1975. *A classification of the biogeographical provinces of the world*. Occasional Paper no. 18. World Conservation Union, Gland, Switzerland. (Available at: <http://www.fao.org/geonetwork/srv/en/metadata.show?id=1008&currTab=simple>).